

“ Quand je lis la Genèse aux clartés rayonnantes de saint Augustin et aux clartés rayonnantes aussi de la science moderne, dit-il, il me semble parfois que l'atome a été le premier ministre de Dieu dans l'organisation des choses. A cette époque—vaste comme des siècles, peut-être comme des myriades de siècles—à cette époque, où les cieux et la terre n'étaient pas ordonnés, où il y avait un abîme et sur l'abîme un esprit créateur, par moments je ne vois dans l'abîme que l'atome, mais je le vois recevant de Dieu, qui l'a créé, une loi au dedans de lui-même, une loi qui est la force, qui le pousse, l'action qui l'excite. Il travaille, l'atome ! il obéit à Dieu, il développe la loi sans la comprendre. N'est-il pas écrit que les neiges, la tempête, la foudre, ont accompli le Verbe du Seigneur. Oui, l'atome à lui seul, sous le regard de Dieu, sous l'impulsion de la loi qu'il en a reçu, a jeté les fondements de la terre et des cieux.

“ Telle est la loi, même dans la matière ; ce n'est pas un idéal abstrait, c'est une force qui domine l'être par le dedans.

“ L'homme aura la gloire et la joie qui n'a pas été refusée à l'atome, il portera sa loi dans les entrailles de son être.”

Cette présence de la loi morale en nous, ce n'est pas seulement la philosophie, c'est Moïse qui l'enseigne.

Lorsque, comme l'Esprit créateur sur le chaos, il planait, lui aussi, sur ce berceau de feu et de tempêtes qui était le berceau d'Israël et aussi de l'humanité, pour rappeler à son peuple que la loi intérieure reçue sur la montagne n'était qu'une consécration et un perfectionnement de la loi intérieure qu'il portait en son âme : “ Ecoute, ô Israël, lui disait-il, la loi que je t'ai donnée n'est pas loin de toi, elle n'est pas au delà des cieux, et tu ne peux pas

dire : Qu'est-ce qui montera par derrière les nuages pour chercher la loi ? Elle n'est pas derrière la mer ; tu ne peux pas te récrier et te plaindre : Qui passera les flots, qui ira à la découverte de cette loi cachée ? Non, ajoute Moïse, la loi est bien près de toi. *Juxta te est sermo valde*, elle est dans ta bouche, dans ton cœur. *In ore tuo et in corde tuo*.

Ce que Moïse enseigne au peuple juif, saint Paul le répète à tous les chrétiens : les Gentils, qui n'ont pas connu la loi positive révélée, ne seront pas jugés d'après elle, puisqu'ils l'ont ignorée ; mais d'après la loi qu'ils portent écrite dans leur cœur, d'après la loi qui leur est si intime que l'apôtre ajoute qu'ils sont à eux-mêmes leur loi, *Ipsi sibi sunt lex*.

Qu'on ne reproche donc plus aux catholiques avec le livre : *De la justice dans la révolution et dans l'Eglise*, de nier l'innéité de la justice, l'immanence de la morale et son caractère intrinsèquement humain. Moïse, saint Paul, l'Eglise, proclament l'innéité de la morale, l'immanence de la loi. Ils proclament que nous portons en nous-mêmes une loi, que Dieu lui-même ne peut pas changer, parce qu'il ne l'a pas faite librement : une loi qui est une partie constitutive de notre être ; une loi qu'on ne pourrait détruire sans détruire du même coup notre liberté et notre personnalité.

III.—Ainsi la loi n'est pas en dehors de nous ; la loi est en nous. Mais en nous où habite-t-elle ?

Serait-ce dans les sens ? Non. La loi ne peut se trouver dans la nature physique, dans la région la plus impersonnelle de l'homme !

Serait-ce dans le sentiment ? Non. Certes le sentiment a une valeur immense dans l'ordre moral. Mais le sentiment est un fait, et un fait ne sera jamais une loi devant la science ni une loi devant la justice.